

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU BUREAU CONSULTATIF
DE LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DU LITTORAL
DU ST-LAURENT**

PAR

JEAN-YVES ROY

JACQUES LAVIGNE

**QUÉBEC
24 NOVEMBRE 2000**

Introduction

La commission de la Capitale nationale a créé un bureau consultatif visant à recueillir l'avis de la population sur l'aménagement du littoral du St.-Laurent dans la partie localisée entre les ponts de Québec et la place Royale. Les deux cosignataires du mémoire ont accepté de présenter quelques idées en les regroupant dans le présent texte.

Originaires tous les deux de Québec, les propositions que nous avançons le sont avant tout parce que nous sommes des citoyens qui aiment leur ville et qui, depuis leur jeune âge, ont goûté à la présence du fleuve. Il nous apparaît que la consultation engagée est un excellent moyen offert à la population pour se faire entendre sur le concept d'aménagement. Il est impérieux que l'élaboration, la mise en œuvre et l'opération des équipements soient conduites en associant les citoyens de la région métropolitaine de Québec afin notamment d'éviter que l'affaire demeure la responsabilité unique de consultants professionnels qu'ils soient de l'entreprise privée, ou des milieux technocratiques ou universitaires. La région de Québec a réalisé dans le passé trop de projets (rivière St-Charles, colline parlementaire, autoroute Dufferin, boulevard Champlain, Boulevard René Lévesque, Vieux-port etc.) où l'absence des citoyens au développement des concepts a conduit à des aménagements peu respectueux des besoins des résidents, d'une part, et des principes de la nature d'autre part.

Le mémoire comporte quatre parties soit :

- Le contexte d'intervention
- Des propositions d'aménagement
- Des pistes d'actions en matière d'élaboration, de mise en œuvre et d'opération des aménagements
- Des conditions de réussite

1) LE CONTEXTE D'INTERVENTION

1.1) Les prémices à l'aménagement

Dans le réaménagement du littoral, nous préconisons que le concept soit développé en tenant compte des deux prémices suivants :

- **La vie attire la vie** : dans ce sens, les aménagements projetés devraient être centrés sur les éléments de la nature (présence des poissons, d'oiseaux, de fleurs et d'arbres) tout en protégeant la fonction portuaire et routière. Le respect des principes de vie dans le concept d'aménagement sous-tend que les propositions d'aménagement doivent répondre, entre autres, aux conditions pour assurer le développement et la continuité de la vie (habitats du poisson, des oiseaux, de la flore et des arbres). La présence des attraits de la vie animale sont des caractères qui, une fois présents, attireront la population pour jouir des lieux.

- **Aménager avec la population pour la population** : les aménagements devraient être planifiés, élaborés, mis en œuvre et opérés en associant le plus possible la population et les organismes du milieu tout en évitant que le projet demeure uniquement l'affaire de professionnels consultants et technocrates. À ce point de vue, nous suggérons que les organismes du milieu soient associés à la démarche et, éventuellement, que la gestion de certains sites aménagés leur soit confiée.

1.2) Les objectifs d'aménagement

Les propositions d'aménagement que nous formulons visent les deux objectifs suivants :

- Redonner un caractère naturel au littoral du Saint-Laurent et maximiser son utilisation par le faune.
- Redonner accès au fleuve à la population de la région de Québec et lui permettre d'exercer diverses activités récréatives.

Nous concevons cependant que les propositions que nous formulons devront être intégrées avec d'autres objectifs que nous ne considérons pas dans le présent document comme par exemple la question de la circulation routière et ferroviaire ainsi que les activités portuaires.

1.3) Quelques moyens d'action

- **Créer des habitats fauniques et floristiques** : Historiquement l'utilisation du littoral du fleuve pour l'aménagement, notamment du boulevard Champlain, s'est faite au détriment des milieux naturels. Nous proposons que, dans le cadre des travaux réalisés pour redonner le fleuve aux québécois, des corrections soient apportées vis-à-vis certaines erreurs du passé notamment en recréant le maximum d'habitats fauniques. Ces nouveaux habitats fauniques pourraient être utilisés par une faune variée, ce qui contribuera à attirer la population vers le littoral du fleuve.
- **Déplacer une partie du boulevard Champlain vers la falaise** : Le déplacement d'une partie du boulevard vers la falaise libérerait des espaces le long de la ligne de rive et devrait permettre de recréer des conditions plus propices pour assurer la présence d'habitats fauniques. Les pentes du littoral pourraient être adoucies, favorisant la présence de couvert végétal et arbustif le long du littoral. En ce sens, le secteur situé entre la côte du Verger et le pont de Québec serait plus particulièrement à considérer.
- **Favoriser l'utilisation d'aires enclavées entre la route et les habitations au bas de la falaise** : Ces espaces constitueraient des îlots renaturalisés où des activités spécifiques pourraient être concentrées, en lien avec l'eau, la flore et la faune.
- **Développer et intégrer au concept d'aménagement un réseau de promontoires d'observation sur la falaise** : L'accès au fleuve par la population pourrait être favorisé par l'aménagement de plusieurs promontoires sur le sommet de la falaise.

En plus de fournir une vue imprenable sur le Saint-Laurent, ces lieux pourraient servir à l'interprétation historique et culturelle de la région. Enfin, des liens piétonniers, tel sentier ou escalier, pourraient être créés entre ces promontoires localisés à la haute ville et la basse ville, facilitant ainsi l'accès à l'ensemble des lieux.

- **Créer une voie réservée pour les piétons, cyclistes et skieurs de fonds le long du littoral** : entre les ponts et la place royale, une voie réservée devrait être aménagée afin de donner accès au littoral et de relier les différents sites d'aménagement ainsi que les promontoires que nous suggérons.

1.4) Les limites du mémoire

Le présent mémoire présente plusieurs limites et n'a aucunement la prétention d'être exhaustif. Parmi les limites de la proposition que nous formulons, mentionnons les suivantes :

- **Une proposition basée sur l'intérêt des auteurs comme personnes natives de Québec** : les auteurs du présent mémoire sont deux spécialistes en protection de l'environnement et en biologie. En ce sens, nous centrons notre proposition principalement sur des éléments environnementaux et fauniques. Par ailleurs, notre intervention est engendrée principalement par le fait que nous sommes deux citoyens originaires de Québec, ayant toujours résidé dans la région métropolitaine; une partie de notre vie a été marquée par la présence du fleuve (baignade dans les années 50, pêche à l'éperlan, résidence à proximité du fleuve etc.).
- **Une proposition ne s'attardant qu'à certains éléments du concept d'aménagement** : nous avons volontairement délaissé la considération de diverses activités ou fonctions (routes, chemin de fer, port) pour nous concentrer sur les aspects de la nature et les activités humaines de récréation. Nous concevons cependant que la question du transport et du port de mer sont des éléments très importants à considérer mais nous ne nous sommes pas arrêtés à ces éléments dans le développement de notre mémoire.
- **Une proposition qui n'aborde aucunement la question économique** : nous n'avons aucunement considéré la question des coûts et du financement des équipements qui découleraient des aménagements que nous suggérons. Nous sommes cependant convaincus qu'une des façons de limiter l'élaboration d'un concept d'aménagement dispendieux est d'éviter de confier en totalité le projet à des experts consultants, universitaires ou technocrates. La présence de citoyens et d'ONG dans la gestion du projet est un moyen efficace, à notre avis, pour que le projet réponde mieux aux besoins des citoyens de la façon la plus économique, d'une part, tout en respectant les conditions nécessaires à l'émergence de la faune et la flore.

2) DES PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT

En vue de faciliter l'accès au fleuve, nous proposons d'intervenir dans le secteur à l'étude, selon deux axes soit :

- Premièrement, à proximité du littoral, par la création de divers **sites d'aménagement** (habitats fauniques, étangs, parc-jardin, etc.). Tous ces milieux seraient propices à la pratique d'activités de détente, d'observation et de récréation.
- En second lieu, sur la falaise, par la création de nombreux **promontoires d'observation** et d'interprétation de notre histoire et de notre culture. Plusieurs des promontoires que nous proposons d'intégrer au concept sont déjà aménagés. Il suffirait, dans la plupart des cas, d'adapter ces lieux en fonction d'une vision globale, à caractère d'interprétation historique, et de déterminer une fonction d'interprétation spécifique à chaque endroit.

Nous croyons que ces aménagements, ainsi que les activités qui y seront proposées, vont créer un engouement auprès de la population et favoriser un retour à ce magnifique plan d'eau.

2.1) Les sites d'aménagement

Nous proposons ci-dessous l'aménagement de quelque 10 sites où les activités seraient orientées vers le contact avec la nature.

Site 1. L'Anse-des-Mères

- **Localisation** : territoire situé entre les bâtiments de la Garde côtière et les quais de l'Anse au Foulon.
- **Aménagement proposé** : aménager un habitat naturel le long du littoral, favoriser l'utilisation du vieux quai existant à des fins de pêche récréative et consolider la vocation du parc de quartier existant.

Site 2. Anse au Foulon – Marina de Québec

- **Localisation** : portion du littoral situé entre les quais de l'Anse au Foulon et le quai Frontenac.
- **Aménagement proposé** : restaurer la fonction de plage de l'Anse au Foulon, parties est et ouest de la marina, et lui redonner son rôle de lieu de baignade pour la population de la région de Québec, favoriser l'utilisation des jetées de la marina à des fins de pêche récréative et de promenade, aménager des habitats naturels sur le littoral à l'ouest de la marina et y instaurer une école de canot-kayak.

Note : Les terrains situés entre la marina et le boulevard pourraient être utilisés comme aire d'accès et de service aux activités proposées (stationnement, aire d'hébergement des bateaux de plaisance en hiver etc).

Site 3. Quai Frontenac

- Localisation : Pointe à Puiseau, Sillery
- Aménagement proposé : modifier l'infrastructure actuelle de la jetée afin de favoriser son utilisation pour la pêche récréative et la promenade.

Site 4. Terrains situés entre l'Anse de Sillery et l'Anse Saint-Michel

- Localisation : terrains situés entre le boulevard et les habitations à l'est du chemin d'accès à la côte de l'Église;
- Aménagement proposé : aménager sur ces terrains un étang intérieur pour la pratique d'activités aquatiques (canot, pédalo etc.) et créer au centre de l'étang un îlot selon le concept du Domaine Maizerets. L'hiver le patinage pourrait être pratiqué sur cet aménagement.

Note : L'ancienne usine de filtration de Sillery pourrait être transformée en centre de service et d'interprétation; la prise d'eau au fleuve, si toujours existante, pourrait être utilisée pour l'alimentation du bassin intérieur.

Site 5. Anse de Sillery

- Localisation : le littoral situé en face du Parc de l'Anse de Sillery (ancien dépôt à neige),
- Aménagement proposé : capitaliser sur la présence de la structure de pêche avec coffre en face du Parc de l'Anse de Sillery et créer un centre d'interprétation de la pêche du Saint-Laurent; aménager le secteur amont de l'anse et créer un habitat naturel.

Site 6. Terrains situés entre l'Anse Union et l'Anse du Gouvernement

- Localisation : terrains au nord de du boulevard, à l'ouest de la route d'accès de la côte de l'Église et à l'est de la route d'accès de la côte à Gignac.
- Aménagement proposé : création d'un parc-jardin à l'usage de la population et installation d'équipements récréatifs familiaux.

Site 7. Terrains – Terrains situés entre la côte à Gignac et la côte du Verger

- Localisation : terrains situés à l'ouest de la côte à Gignac jusqu'à la route d'accès de la côte du Verger.
- Aménagement proposé : restauration et aménagement d'un étang naturel alimenté à même l'eau du Saint-Laurent et création d'un habitat faunique.

Site 8. Quai Irving

- Localisation : quai Irving.
- Aménagement proposé : favoriser l'utilisation du quai pour la pêche récréative et la promenade.

Site 9. Sous les ponts

- Localisation : à un endroit à préciser sous les ponts.
- Aménagement proposé : créer un centre d'interprétation des ponts Pierre Laporte et de Québec.

Site 10. Plage des retraités du CN

- Localisation : terrains situés immédiatement à l'ouest du pont Pierre Laporte et s'étendant de la falaise jusqu'au littoral.
- Aménagement proposé : puisqu'il s'agit de terrains privés, nous proposons de voir à homologuer les terrains afin de s'assurer qu'ils demeurent du domaine public lorsque l'on voudra agrandir le parc du littoral en lien avec la plage Jacques-Cartier, donnant ainsi un parc en continuité de Cap-Rouge jusqu'à la place Royale.

2.2 Promontoires d'observation

Nous croyons que le retour au fleuve serait facilité par l'aménagement de promontoires sur la falaise qui constitueraient autant de lieux d'observation et d'information historique et patrimoniale. La plupart des promontoires seraient aménagés pour donner accès au littoral; ainsi, un sentier ou un escalier permettrait à l'observateur de se rendre du haut de la falaise vers le littoral. La signalisation des lieux serait assurée par des panneaux où le promeneur retrouverait une vision d'ensemble des sites et des promontoires aménagés. Nous proposons l'aménagement de 9 promontoires d'observation :

Promontoire d'observation 1 : Haut de l'escalier « Notre-Dame de la Garde »

- Concept historique à développer : les batailles et les engagements des flottes navales
- Voie d'accès vers le littoral : l'escalier déjà en place

Promontoire d'observation 2 : Bois de Coulonge

- Concept historique à développer : les gouverneurs et les lieutenants gouverneurs
- Voie d'accès vers le littoral : aménager un sentier pédestre (et ski de fond) entre le parc « Bois de Coulonge » et le littoral via la vallée du ruisseau St-Denis et le bas de la côte Gilmore

Promontoire d'observation 3 : Parc des voiliers

- Concept historique à développer : l'immigration
- Voie d'accès vers le littoral : la côte de l'Église

Promontoire d'observation 4 : Domaine Catarauqui

- Concept historique à développer : les résidences des riches propriétaires anglophones au XIX^è siècle
- Voie d'accès vers le littoral : aménager un sentier dans la falaise devant Catarauqui en vue de donner accès au littoral

Promontoire d'observation 5 : Cap au diable (parc Falaise)

- Concept historique à développer : exploitation du bois au XIX^è siècle
- Voie d'accès vers le littoral : Côte du Verger

Promontoire d'observation 6 : Boisée Irving

- Concept historique à développer : l'archéologie

- Voie d'accès vers le littoral : aménager un sentier et un poste d'observation à partir du bas de la falaise à proximité de la côte Ross

Promontoire d'observation 7 : Parc de la rue de la Promenade (Ste-Foy)

- Concept historique à développer : le St.-Laurent et ses affluents : voie de pénétration (expédition de Arnold en 1775 via la Chaudière)
- Voie d'accès vers le littoral : aménager un sentier ou escalier vers le littoral à même la falaise

Promontoire d'observation 8 : Le parc de l'aquarium

- Concept historique à développer : la vie aquatique sous les ponts
- Voie d'accès vers le littoral : aménagement d'un sentier vers le littoral

Promontoire d'observation 9 : Site des retraités du CN (à l'ouest du pont Laporte)

- Concept historique à développer : la géologie de la région
- Voie d'accès vers le littoral : sentier ou escalier (existant) vers la plage (terrains à homologuer)

3) DES PISTES D' ACTIONS EN MATIÈRE D'ÉLABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET D'OPÉRATION DES AMÉNAGEMENTS

- **Éviter de laisser l'ensemble de la gestion du littoral aux gouvernements** : diverses expériences passées démontrent que de laisser un concept d'aménagement en totalité entre les mains de consultants et de spécialistes gouvernementaux et universitaires fait souvent en sorte que l'on se retrouve avec des équipements lourds, coûteux, peu adaptés aux principes de la biologie et des besoins des gens. Par ailleurs, nous comprenons très bien que les spécialistes de différents acabits doivent être associés au projet afin de réunir les connaissances optimales pour en assurer une réussite. Nous concevons en outre que des aménagements respectant des principes de la nature n'exigent pas toujours des équipements sophistiqués avec la présence de béton et de pierre. Dans ces domaines, la rémunération des spécialistes concepteurs à un montant représentant un pourcentage des coûts liés aux travaux d'aménagement amène souvent le développement de concepts dispendieux et non appropriés.
- **L'unité dans la diversité** : nous préconisons qu'un concept unificateur soit établi au départ; par la suite, la gestion du développement, de la mise en œuvre et de l'opération de chaque site devrait permettre d'associer des organismes divers, en regroupant, en autant que faire ce peu, un service gouvernemental (fédéral, québécois, régional ou municipal) à un organisme sans but lucratif ou privé. De la sorte, chaque site développerait une spécificité propre tout en profitant des forces d'organismes variés. Il faudrait cependant éviter que les gouvernements s'associent à des organismes du milieu, puis se retirent complètement en laissant la pression entière de la gestion financière, entre autres, sur les organismes ainsi retenus.

- **Gestion des aménagements:** Dans un souci de favoriser l'appropriation des lieux par la population, nous recommandons de confier, en autant que faire se peut, la gestion des différents aménagements qui seront réalisés à des organismes du milieu. De plus, dans la mesure du possible, ces organismes devraient être associés à l'étape même de la conception des aménagements. Nous croyons que ces organismes pourront répondre plus adéquatement aux besoins exprimés par la population parce qu'ils sont plus près des préoccupations des citoyens que les spécialistes de différents milieux.

4. Des conditions de réussite

Nous portons à votre attention quelques éléments qui devront être tenus en compte en vue d'assurer la réussite des aménagements proposés.

- Nous recommandons de déplacer un tronçon du boulevard Champlain et de l'approcher de la falaise afin de faciliter la réalisation des aménagements naturels. Le secteur visé est situé entre le pont de Québec et la côte du Verger. La pente du littoral pourrait ainsi être adoucie et le milieu pourrait être plus facilement réaménagé;
- Le retour au fleuve de la baignade exigera de solutionner les problèmes de surverses des conduites des égouts lors de pluies diluviennes;
- L'implication des organismes du milieu exigera un soutien des différents gouvernements et la disponibilité des ressources nécessaires à leurs actions.

Conclusion

Le projet d'aménagement du littoral du Saint-Laurent, dont l'objectif principal est de redonner accès au fleuve à la population, doit devenir un projet de société réalisé pour et avec la population. Les enjeux économiques sont tels qu'il devient important de baliser les retombées socio-économiques à venir. Nous croyons important de bâtir ce projet sur des principes et objectifs partagés par l'ensemble de la population.